

Suite et fin de l'interview-bilan du ministre des Travaux publics, des infrastructures et des mines

" Le manganèse d'Okondja va entrer en production en janvier 2019 "

Propos recueillis par G.R.M

Libreville/Gabon

Quel rôle jouent, aujourd'hui, les Directions provinciales des travaux publics ?

Les Directions provinciales des travaux publics ont un rôle d'observateur, de surveillance de l'ensemble du réseau routier national, chacune dans sa zone. Elles passent dessus, relèvent des points de faiblesse et remontent les informations au niveau de l'administration centrale, pour que leurs observations et propositions soient prises en compte dans le cadre de la programmation de l'entretien routier, ou de l'intervention de l'Etat sur l'ensemble de ce réseau routier. Les directions provinciales font ce travail tout le temps. Elles remontent les informations au niveau de la Direction générale de l'entretien des routes et aéroports. Mais faute de moyens financiers pour répondre à leurs sollicitations, voire à leurs injonctions, on se retrouve à cette situation liée à la contraction des ressources.

Compte tenu de ces difficultés, à quoi devrait-on s'attendre en termes de perspectives ?

Le travail que nous menons actuellement, depuis huit mois que je suis là, est d'abord celui d'analyser la situation pour identifier les difficultés. Puis, se dire que si la trésorerie générale de l'Etat ne peut continuer à payer parce qu'elle est sujette à arbitrage, à crise et à pression, alors trouvons un modèle économique et financier qui permette de garantir un financement durable de la ressource nécessaire pour l'entretien routier, afin de ne pas tomber dans les images précédentes. La deuxième chose est de réfléchir sur l'existence d'un certain nombre de structures. Aujourd'hui, nous avons une régie administrative avec de hauts fonctionnaires et main-d'œuvre non permanente qui a un savoir-faire. Comment l'utilisons-nous ? Pour l'utiliser, il faut la ressource ou la réorganiser. Nous sommes donc en train de proposer des scénarios qui vont nous permettre de la rendre beaucoup plus dynamique. Nous regardons aussi comment associer, à la régie administrative, le Génie militaire qui a déjà une compétence, dans la recherche de notre performance sur l'ensemble du territoire national. L'autre idée est de dire faisons le bilan de tous les travaux engagés depuis 2012. Il y a des contrats octroyés à des entreprises. Financés sur les ressources propres de l'Etat, ces contrats sont lourds et n'ont pu être honorés par l'Etat, parce que la route coûte cher. Ce qui a fait que les chantiers se sont arrêtés. Il va falloir réfléchir à ce que nous devons faire de ce tas de commandes. Et là, à partir de 2019, ces commandes vont faire l'objet d'un redressement, c'est-à-dire les reprendre et discuter avec les opérateurs s'ils peuvent continuer ou pas, en leur présentant notre situation qui ne nous permet plus de financer. Donc, ensemble, accordons-nous sur la nécessité de surseoir à ces commandes et de passer la main à d'autres ressources. Notamment les bailleurs de fonds qui vont certainement nous poser leurs conditions si nous souhaitons leur accompagnement. Nous parlons, en outre, du rôle des instruments sous tutelle comme l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI), le Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics du Gabon (LNBTPG), etc., pour permettre au ministère en charge des Infrastructures de se redéployer dans l'aménagement routier, en rentrant dans le Plan de relance économique qui part de 2018 à 2022, et qui est notre canevas. Au demeurant, les conditions sont celles-là, nous sommes en train d'écrire une feuille de route que nous allons présenter, début janvier, au chef de l'Etat, à l'ensemble des partenaires qui se présentent à nous pour que, à partir de 2019, nous puissions relancer le programme d'aménagement de notre réseau routier qui comprend le programme des travaux neufs, l'entretien routier et la réalisation des équipements industriels, ferroviaires. Le chemin de fer est sujet majeur qui va nous accompagner dans le développement des gisements miniers tels que Belinga, l'extension sur le sud du Gabon. Le réseau ferroviaire est la clé pour la valorisation des ressources minières. Et puis, derrière ce volet du chemin de fer, il y a la question de comment faciliter la circulation dans le "Grand Libreville" qui comprend Akanda, Libreville, Owendo jusqu'à Ntoundou, avec un nouvel aéroport et des nouveaux centres de conférences qui vont arriver et la pression de l'habitat. Ce sont des réflexions que nous menons, afin qu'elles donnent lieu à des recommandations et un plan d'actions que nous allons soumettre aux bailleurs et aux ministères financiers, pour démarrer un plan de travail qui va durer trois, quatre, cinq ans, pour permettre d'apporter le confort que nous attendons pour les Gabonais à Libreville.

Vous avez décliné un plan pour la pérennisation de l'entretien routier au Gabon. En tant qu'ancien directeur général du Fonds d'entretien routier et ministre du Budget, qu'est-ce qui garantirait la fiabilité de cette stratégie ?

Tout n'est que volonté politique. Mais après, celle-ci se prononce quand on donne des arguments. Notre travail ici, c'est de présenter un argumentaire qui permettra au chef de l'Etat de décider. Cet argumentaire est quasiment acquis, puisque le président de la République, lui-même, a demandé que le

gouvernement revienne sur les fondamentaux. Il s'agit donc de proposer des formules qui ont marché dans le temps, qui marchent dans notre pays, et qui permettent à la volonté de les acter définitivement dans la marche du pays. L'identification des ressources pérennes est, à mon avis, le moyen unique pour garantir la circulation des biens et des services sur l'ensemble du territoire. Et puisque c'est la route qui apporte le développement, nous devons œuvrer pour que son développement soit une action pérenne de l'Etat, et que son entretien soit une préoccupation partagée par tous.

Abordons à présent le dossier des mines. On a l'impression que la croissance de ce secteur est portée essentiellement par le manganèse. Doit-on comprendre que l'Etat est moins regardant sur les autres ressources ?

Pas du tout ! En 2016, quand j'arrivais à la tête du département des Mines, nous avions une contribution au PIB qui était de l'ordre de 2%. Aujourd'hui, nous sommes autour de 6% et l'objectif, sur les deux prochaines années, est d'atteindre au moins 10%. Bien sûr, par le manganèse qui est en progression en termes de coûts et de volumes, mais avec la diversification du secteur minier. Nous nous intéressons, par exemple, au diamant. Nous venons d'accéder au processus de Kimberley, qui est la clé de la vente de cette ressource. Maintenant, il nous faut organiser l'activité diamantifère et les acteurs de la filière. Les régions diamantifères ont été identifiées. Il s'agit à présent de les accompagner pour sortir nos productions de l'informel. Il en est de même de l'or. Il faut accompagner le développement économique de l'informel vers le formel. L'informel capte l'essentiel de nos productions. Ce qui est une perte, puisque cela n'apparaît pas sur la contribution du secteur minier au PIB. Donc, nous souhaitons d'abord sensibiliser ceux qui travaillent sur ces matières-là, de l'intérêt de revenir sur l'activité formelle, de se faire connaître et de se déterminer comme opérateurs citoyens. Parce que, le jour où toutes ces productions entrent dans la production nationale, la contribution du secteur minier sera beaucoup plus importante que celle qu'on a avec le manganèse. En marge du manganèse, du diamant et de l'or pour lequel nous appelons les opérateurs engagés, avec une usine de raffinage que nous souhaitons implanter à Nkok grâce, notamment, aux investissements directs étrangers, nous avons d'autres matières que nous souhaitons relever. Par exemple, les matériaux de carrières et de sables, qui sont difficilement retracés aujourd'hui, parce qu'ils échappent totalement à la production nationale et la comptabilité publique. L'objectif pour nous est de d'améliorer le système d'informations, de statistiques qui va nous permettre progressivement de compléter la production de manganèse de tout ce que nous faisons. Nous avons également d'autres matières en développement.

Lesquelles ?

Nous sommes en train de travailler, par exemple, à la promotion de nos gisements de fer. Nous en avons un en préparation, dans la région de la Nyanga, avec l'opérateur Avila. Nous nous intéressons aussi à développer les gisements de fer de Belinga et Baniaka. Quand ces gisements rentreront en production, probablement dans deux ou trois ans, la marge finalement de manganèse va se retrouver baissée par rapport à la haute production de fer, parce qu'on va aller dans les quantités. Plus de quatre millions de tonnes de manganèse, comme cela se fait aujourd'hui. Nous serons à 40 millions de tonnes de fer par an. En clair, le paysage économique et industriel du Gabon va changer, dès qu'on va rentrer dans la production du fer et d'autres substances qui vont arriver. Je vous cite, là, les éléments sur lesquels repose notre stratégie à moyen terme. Pour le manganèse, il faut bien sûr recarder la filière avec les principaux opérateurs que nous avons. Nous avons donc d'autres sources pour améliorer la contribution du secteur minier dans le PIB national, pour qu'elle passe à deux chiffres.

Pour rester sur le manganèse, où en est-on avec le projet d'Okondja ?

Le projet d'Okondja démarre en janvier. Les installations sont déjà mises en place. Nous sommes en train de rédiger la convention d'exploitation qui va être délivrée assez rapidement à l'opérateur. Puisque c'est un décret, nous attendons le retour du chef de l'Etat pour qu'il le signe. Et dès que c'est fait, la production va démarrer. Mais la première semaine de janvier, on devrait commencer à enregistrer la production de manganèse d'Okondja.

Quid de la mesure interdisant l'exploitation artisanale de l'or ?

C'est une stratégie qui vise l'ouverture des mines à petite échelle. Il y a de l'or partout au Gabon. N'importe qui peut creuser dans un périmètre, il trouve la substance qu'il vend ensuite dans l'informel. Si l'exploitation est faite par deux ou trois personnes, elles vont s'évader dans la nature avec la production. C'est pourquoi, nous préconisons la mine à petite échelle, qui a un caractère géographique, localisée avec une organisation administrative connue et un lien avec la fiscalité qui est obligée. Donc, on préfère avoir des opérateurs économiques sous la forme d'une mine, plutôt que de laisser l'orpaillage reprendre en intensité. Parce qu'on sait que les produits de l'orpaillage sont difficilement captés, du fait que

la plupart des opérateurs sont très peu concernés par les obligations de s'aligner au principe de la production nationale. Le chef de l'Etat a promulgué un décret faisant de l'or une substance stratégique. C'était pour permettre aux Gabonais de s'intéresser au secteur, comme cela se passe dans d'autres pays, de favoriser l'exploitation artisanale. La mine à petite échelle permet d'identifier et de suivre le développement. Mieux, il y a le reversement de la responsabilité sociale de l'entreprise. Parce que le revenu de cette mine, qui est suivi par la fiscalité, contribue au développement des zones d'exploitation. La formule consiste donc à revisiter tous les permis que nous avons octroyés. Et, au-delà, rappeler que tout ce qui se fait dans l'informel ne profite pas au Gabon et à ses populations. Et ce n'est pas parce que le pays est ouvert que les premiers bandits d'autres pays doivent venir voler nos richesses.

Faites-vous allusion à Minkébé lorsque vous parlez de bandits ?

C'est une situation connue, une réalité, on ne peut la cacher. Minkébé a été envahie par les populations venues d'autres pays. Elles ont pillé, et cela n'a jamais profité à l'économie gabonaise.

Combien d'opérateurs exercent dans le secteur aurifère ?

Je compte les opérateurs connus. Il y en a trois : le Marocain Managem, l'Indien Alpha Centuri et un opérateur chinois. Les autres, ce sont beaucoup plus des orpailleurs ou des permis de recherche. Même quand ils ont les permis de recherche, ils mettent les surfaces en jachère, en attendant d'avoir un étranger qui vienne les aider à exploiter. Maintenant, il faut permettre que les nationaux fassent la mine, et je suis disposé à permettre que le Gabonais fasse l'orpaillage sans sous-traiter.

L'or est produit au Gabon, mais qu'est-ce qui explique qu'on n'ait pas une trace dans le tableau de bord de l'économie ?

Je pense que c'est une défaillance qui vient du ministère de l'Economie, parce que nous communiquons. Les chiffres du manganèse, du sable, des carrières, de l'or sont connus parce qu'ils passent par la Douane. Le ministère de l'Economie devra faire des efforts pour que, dans son cahier, il prenne toutes les bonnes informations. Lorsque vous regardez dans le cahier de l'Economie, il marque 4% au titre de la contribution du secteur minier au PIB, alors que nous sommes à 6%.

En 2015, le Gabon a été exclu de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), ce dossier est-il définitivement clos ?

Le chef de l'Etat a demandé, depuis 2017, qu'on revienne sur cette initiative. Nous sommes donc en train de travailler sur ce dossier. L'aboutissement de notre adhésion au processus de Kimberley est un pas au retour de l'ITIE, parce que nous gagnons à être transparents. Notre note à l'international, qu'il s'agisse dans les affaires avec Doing business ou dans d'autres agences de notation, on est noté parce qu'on a une économie transparente. Si on est opaque, surtout dans le secteur minier, on perd évidemment en notation. Ce qui n'est pas une bonne chose pour un pays comme le nôtre, qui se veut ouvert aux investissements directs étrangers, en quête de développement, avec l'accompagnement des bailleurs de fonds et des partenaires traditionnels.

L'attractivité du secteur s'apprécie aussi par rapport au nombre de contrats d'exploitation attribués. Qu'en est-il de la nouvelle loi minière ?

Le nouveau Code minier, qui est en traitement au niveau du Parlement, fera l'objet d'une loi de promulgation au mois de janvier prochain par le chef de l'Etat. C'est un code attractif de notre point de vue, et c'est la contrainte que le président de la République nous a assignée. Celle de corriger le Code de 2015 en rendant une loi qui tienne compte des observations de l'ensemble de nos partenaires internationaux, en la rendant moins contraignante. C'est un code que nous allons porté à l'international puisque, au niveau de l'Union Africaine, la question du secteur des mines a été évoquée. Voilà un exemple que nous allons porter en termes de contribution du Gabon.

Il y a des substances qui ont fait l'objet d'une exploitation autrefois. Les verra-t-on à nouveau dans le domaine de la production minière au Gabon, notamment l'uranium ?

Il y a encore de l'uranium dans notre pays. Je peux vous dire qu'il en existe l'équivalent d'environ 20 mille tonnes qui sont, pour l'instant, enfouies dans la terre. L'uranium a plusieurs impacts, sur les plans environnemental et économique, parce que son exploitation est onéreuse. Il faut donc attendre le retour des prix sur le marché suffisamment attractifs pour pouvoir ouvrir nos gisements. Nous attendons également le retour du marbre, qui est bien connu chez nous, car présent notamment à Doussegoussou, dans la province de la Nyanga. Nous attendons d'avoir un opérateur sérieux, capable de nous amener sur son exploitation et sa valorisation par une transformation locale. Cela amène des emplois au niveau de la localité, notamment.